Quelles sont les obligations de reporting vers les organismes de tutelle dans la convention SAS ?

Réponse courte

Les **obligations de reporting** vers les organismes de tutelle concernent la **justification** de l'application correcte de la **CCT SAS 2025-2027** (applicable en 2025, 2026 et 2027), l'**évolution** des charges de personnel et l'**impact** des nouveautés 2025. Les ASBL doivent fournir des **rapports** détaillés sur les classifications, les **coûts** des revalorisations C1/C2/C3 (+5 points linéaires), le **versement** des nouveaux avantages — pécule de vacances (**42 points indiciaires** × **23,98574€** = 1.007,40€/an pour un temps plein) et prime unique de **3.670€** versée en juin 2025 — et la **conformité** aux grilles conventionnelles.

Ces reportings sont **obligatoires** pour justifier l'utilisation des **fonds publics** et peuvent être demandés à tout moment par les ministères, communes ou autres financeurs.

Définition

Les **obligations de reporting** constituent l'ensemble des **communications** périodiques ou ponctuelles que les ASBL doivent adresser à leurs **organismes de tutelle** (ministères, communes, organismes publics) pour justifier l'**utilisation** des subventions et la **conformité** de leur gestion aux exigences conventionnelles et réglementaires.

Dans le contexte SAS, ces reportings portent particulièrement sur la **justification** des charges de personnel, l'**application** des grilles salariales et l'**impact** financier des évolutions conventionnelles.

Questions fréquentes

Que risquent les ASBL en cas de défaut de reporting ou d'informations inexactes ?

Le défaut de reporting ou la fourniture d'informations inexactes peuvent entraîner la suspension ou le remboursement des subventions. Il est donc essentiel de maintenir une documentation exhaustive et à jour de l'application de la convention SAS.

Quelles informations spécifiques sur les nouveautés 2025 doivent être reportées ?

Les ASBL doivent justifier le coût de la revalorisation C1/C2/C3 (117€/mois/salarié), le budget du pécule de vacances (982,83€/salarié temps plein/an), l'impact de la prime unique de 3.670€ versée en juin 2025, et fournir une projection financière pluriannuelle.

Quelles sont les obligations de reporting des ASBL vers leurs organismes de tutelle concernant la convention SAS ?

Les ASBL doivent fournir des rapports détaillés justifiant l'application correcte de la convention SAS, incluant les classifications du personnel, l'évolution des charges, l'impact financier des nouveautés 2025 (revalorisation C1/C2/C3, pécule de vacances, prime unique) et la conformité aux grilles salariales conventionnelles.

Quels organismes peuvent demander ces rapports de conformité SAS aux ASBL ?

Les ministères de tutelle (Famille, Santé, Éducation), les communes et syndicats de communes, la Caisse nationale de santé, les fonds européens ou spécialisés, et tous autres organismes publics financeurs peuvent exiger ces reportings à tout moment.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Conditions d’exercice

Les organismes destinataires et les informations à fournir sont définis par les conventions de financement et les circulaires ministérielles sectorielles.

Organisme destinataire	Type de reporting requis
Ministères de tutelle (Famille, Santé, Éducation)	Rapport annuel de conformité CCT SAS
Communes et syndicats de communes	Justification des charges de personnel
Caisse nationale de santé	Conformité pour les services concernés
Fonds européens ou spécialisés	Reporting selon modalités spécifiques au fonds
Application des grilles	Preuves de conformité aux grilles SAS
Classifications individuelles	Justification de chaque attribution de classe
Nouveautés 2025	Impact financier documenté (revalorisation, pécule, prime)
Évolution des effectifs	Données de qualifications et classements

Modalités pratiques

Le reporting se structure en deux niveaux : un rapport annuel de conformité globale et des reportings ponctuels liés aux nouveautés conventionnelles 2025.

Type de reporting	Contenu
Rapport annuel de conformité	Effectifs par classification SAS, évolution des charges, justification des écarts
Coût revalorisation C1/C2/C3	+5 points linéaires, soit environ 120€/mois/salarié
Budget pécule de vacances	1.007,40€/salarié temps plein/an (42 pts × 23,98574€)
Prime unique 2025	Impact global 3.670€/salarié éligible (versement juin 2025)
Projection financière	Projection pluriannuelle 2025-2027
Tableaux trimestriels	Évolution des charges de personnel
Indicateurs RH	Suivi budgétaire des postes de personnel
Documentation requise	Fiches de postes, grilles appliquées, calculs des avantages, justificatifs de versement

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Standardiser les formats de reporting et **anticiper** les demandes par une veille active. **Documenter** systématiquement toutes les décisions RH et **maintenir** des outils de suivi en temps réel. **Coordonner** avec les autres structures du secteur pour harmoniser les données transmises.

Cadre juridique

Référence	Objet
CCT SAS 2025-2027	Obligations de transparence et d'application de la convention
Loi modifiée du 8 septembre 2015	Aides publiques et contrôle de leur utilisation
Règlement grand-ducal du 10 juin 2021	Aides de l'État et obligations de reporting
Circulaires ministérielles sectorielles	Contrôle des subventions par organisme de tutelle
Loi du 19 décembre 2002	Comptabilité des entreprises et associations
Conventions de financement	Obligations spécifiques par organisme financeur

Le **défaut** de reporting ou la **fourniture** d'informations inexactes peuvent entraîner la **suspension** ou le **remboursement** de subventions. Il est essentiel de **maintenir** une documentation exhaustive et à jour de l'application de la convention SAS, les **nouveautés 2025** devant être anticipées dans les budgets et justifiées auprès des financeurs. La **transparence** et la **réactivité** dans les échanges avec les organismes de tutelle contribuent à maintenir la confiance et à sécuriser les financements futurs.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.